

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 342

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 22

À la première phrase de l'alinéa 27, après le mot :

« avis »,

insérer les mots :

« du collège d'experts ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.